

Code d'éthique sur les bonnes pratiques nautiques

Les progrès technologiques des moteurs électriques permettent à des embarcations légères de naviguer à haute vitesse sur les plans d'eau. Ceci va à l'encontre des objectifs poursuivis à l'origine par l'interdiction de navigation inscrite à l'Annexe 3 du Règlement de Transports Canada, dont plusieurs lacs du territoire font partie. Ces progrès constituent une source potentielle de conflit avec la pratique d'activités nautiques des autres usagers sur les lacs (planche, kayak, canot, baignade, pêche, etc.) et posent les risques suivants :

- sur l'environnement par le brassage des sédiments libérant le phosphore responsable du vieillissement d'un lac et l'érosion des berges par des vagues et remous provoqués par le passage des embarcations à la vitesse élevée
- sur la sécurité des plaisanciers (baigneurs, pagayeurs, etc.) et de la faune (huards, canards, etc.)
- sur la quiétude de nos lacs et des riverains face à l'augmentation d'utilisation d'embarcations (ex : pontons) équipées de moteurs électriques, parfois bruyants, et du trafic sur l'eau.

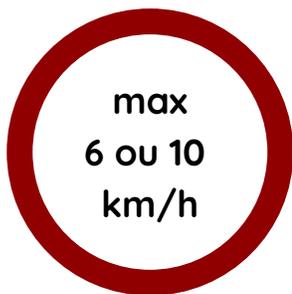
Le Comité pour l'encadrement de la navigation sur les petits lacs (CENPL) de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson vous propose un code d'éthique sur les bonnes pratiques de navigation. Ce code simple et facile à appliquer permettra :

- d'adopter de saines pratiques respectueuses pour protéger la qualité et l'environnement de nos lacs, incluant la faune et la flore;
- une pratique harmonieuse et agréable des activités récréatives en toute sécurité.

Ce code doit être partagé avec votre famille, vos voisins et vos visiteurs. Les propriétés en location court terme doivent afficher ce code pour en informer tous les locataires.

IMPORTANT : Le code d'éthique ne remplace pas les lois et règlements associés aux embarcations et à la sécurité nautique. Il vise à des comportements en harmonie avec la protection de l'environnement et la sécurité des autres usagers des plans d'eau.

Protéger la qualité de l'eau du lac



- Je circule à une vitesse limitée
 - un maximum de 6 km/h à moins de 60 m des rives
 - 10 km/h ou moins dans les autres zones
- Je ferme le moteur ou relève le pied de l'hélice dans les zones de 1 mètre et moins d'eau
- J'évite les accélérations brusques
- Je privilégie un départ et une arrivée perpendiculaires à la rive
- Je ne jette pas à l'eau des matières susceptibles de polluer l'eau (déchets)

Respecter la faune et la flore

- J'observe la faune à distance (**ATTENTION** : poursuivre et menacer la faune constitue une infraction aux lois du Québec et du Canada)
- Je m'éloigne des aires de nidification et de fraie
- Je m'abstiens de nourrir les oiseaux aquatiques et autres animaux
- J'évite de naviguer dans les zones peu profondes, les rives, les marais, les herbiers
- Je n'arrache pas les plantes
- J'évite de jeter l'ancre dans les herbiers et à moins de 100 mètres de la rive



Code d'éthique sur les bonnes pratiques nautiques



©RAPPEL, 2025

Prévenir l'introduction d'Espèces Aquatiques Exotiques Envahissantes

- Avant la mise à l'eau, j'INSPECTE, je VIDE, je LAVE (à plus de 30 m du plan d'eau), toute embarcation/remorque et tout équipement qui est allé dans un autre plan d'eau
- J'utilise la station de lavage au garage municipal de la Ville (245, chemin Masson)
- Je contacte la compagnie d'entreposage afin de m'assurer que sa remorque soit nettoyée avant sa mise à l'eau. Je m'assure également qu'une personne est sur place pour contrôler.
- Je consulte au besoin le guide [Nettoyer pour ne pas propager](#) | [Gouvernement du Québec](#)

Pratiquer les activités récréatives avec plaisir et en sécurité

- Avant de partir
 - Je m'assure du bon fonctionnement de mon embarcation et l'équipement de sécurité requis (exemple : veste de flottaison, pagaie, sifflet ou klaxon, corde flottante, écope, etc.)
 - Lorsqu'elle existe, je prends connaissance de la carte du lac (bathymétrie ou autre) pour m'informer des zones dangereuses et peu profondes
- Sur l'eau
 - J'adopte un comportement sécuritaire et courtois envers tous les utilisateurs du plan d'eau
 - Je porte une attention et respecte l'affichage adapté aux conditions du lac
 - J'évite les manœuvres dangereuses en naviguant (haute vitesse, virages brusques, acrobaties) afin d'assurer la sécurité des passagers et des autres utilisateurs du plan d'eau
 - Je me tiens à l'écart des baigneurs, nageurs, pêcheurs et autres embarcations non motorisées (planche, kayak, canot, etc.) ainsi que des rives et de la faune
 - Lorsque je nage, je m'assure d'être visible des autres utilisateurs du plan d'eau

Je comprends que je dois respecter les consignes présentes dans le [Guide de sécurité nautique](#) de Transports Canada.



Respecter la quiétude et la qualité de vie des autres

- Je circule avec mon embarcation à une distance respectant l'intimité des riverains, des autres plaisanciers et des nageurs
- Je garde le niveau sonore aux seuls besoins des occupants des embarcations (**ATTENTION** : le son voyage facilement sur un plan d'eau)
- J'utilise mon système d'avertissement (klaxon) qu'en cas d'urgence seulement

